



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>27 juin 2025</b>
Nombre de conseillers présents : <b>30</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>37</b> dont : <b>7 pouvoirs</b>	

### SÉANCE DU 08 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Artonne.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Pascale MORIN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Jean-Jacques MATHILLON

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Rémy PETOTON a donné pouvoir à Claude DENIER

#### Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Gilles MAS

#### Absents :

Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane HOUSSIER

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2025\_133 : Culture - Validation des actions dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (EAC)

#### Domaines de compétences par thèmes - Culture

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Plaine Limagne a souhaité s'engager dans une politique culturelle pour tous. Elle vise à créer du lien entre les habitants, les associations du territoire et ses communes.

Elle recherche également à servir les compétences de la communauté de communes et à valoriser les ressources du territoire.

Un contrat territorial artistique et culturel, qui précise la liste des projets et actions, est défini pour chacune des années. Il est également évalué annuellement par les partenaires pour garantir une amélioration continue du dispositif pendant la durée de la convention.

Le projet se déploiera autour de 2 actions principales :

- Des interventions sur le thème du cirque dans 2 écoles du territoire
- Une résidence d'artiste à l'espace Saint-Exupéry sur la thématique de l'art jeunesse.

Le projet pourra être complété par l'accueil de spectacles dans le cadre des Impulsions (Département). Le budget prévisionnel de l'année 2025-2026 s'élève à 76 505 €. La participation de la communauté de communes Plaine Limagne s'élève à 42 505 €. La participation de la DRAC est fixée à 24 000 euros, celle de la Région à 5 000 euros et celle du Département à 5 000 euros.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **de valider le projet de contrat territorial artistique et culturel pour l'année 2025/2026 et de le présenter aux partenaires financiers,**
- **d'autoriser le président à engager toutes les démarches nécessaires pour mettre en œuvre cette décision, à lancer les appels à candidatures auprès des artistes et à signer tout document afférent.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 17 juillet 2025

Le président,

Claude RAYNAUD

*Signé électroniquement*

Le secrétaire de séance,

Stéphane HOUSSIER

*Signé électroniquement*